

Guide formulaire interactif :

1/2) Pour **télécharger** le formulaire depuis le site sur votre bureau :

- ☞ Utiliser le navigateur « Firefox » (🦊) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Cliquer le bouton « Télécharger » (📄) → Situé en haut à droite du navigateur ou « Clic droit : Enregistrer sous » ;

2/2) Pour **utiliser** les formulaires interactifs :

- ☞ Ouvrir le fichier PDF avec Adobe Acrobat Reader DC (📄) → Logiciel disponible : [ICI](#) ;
- ☞ Ouvrir le fichier PDF sur votre ordinateur uniquement (🍏 ou 🍏)

⚠ Conseils pour **l'envoi du formulaire** (📧) :

- ☞ Pensez à remplir ce formulaire électroniquement ;
- ☞ Si vous ne souhaitez pas signer électroniquement : Remplir le formulaire électroniquement, l'imprimer, le signer et l'envoyer ;

Informations générales :

Depuis le 8 avril 2021, les titulaires de licences nationales de ballon ne sont plus autorisés à exercer les privilèges de leurs licences. Ces pilotes doivent obligatoirement convertir leur licence ballon nationale en BPL Part-BFCL.

Pièces à fournir obligatoirement :

- Copie de votre licence BL.

Informations sur le navigant :

1/3. Information sur le candidat :

Nom de famille ¹	Nom d'usage (Si différent de ¹)			
Prénom(s)	Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse	Commune		Code postal	
Téléphone(s)	Courriel			
N° licence :	Pays de résidence			
Détention d'autres licences	J'atteste sur l'honneur ne pas posséder une licence ballon Part FCL ou Part BFCL dans un autre État Membre : <input type="checkbox"/> Oui			

2/3. Privilèges à apposer et attestation sur l'honneur :

Qualifications additionnelles pour une BPL Part-BFCL :

Qualification de « Vol captif en ballon à air chaud » :

- ☞ J'atteste avoir effectué du vol captif sur ballon à air chaud en tant que PIC dans les 48 derniers mois : Oui Non → Si oui, Date du vol :
- ☞ **OU** avoir effectué un vol sur ballon captif à air chaud en double commandes ou solo sous supervision d'un FI(B) ou IBL dans les 48 mois précédant la demande de conversion : **Oui** Non → Si oui, fournir la copie du carnet de vol qui justifie de ce vol avec Nom, prénom et signature de l'instructeur.

Si vous cochez la case non, vous n'obtiendrez pas la qualification « Vol captif » Part-BFCL.

Qualification « d'exploitation commerciale » :

- ☞ Être titulaire d'une licence de ballon libre (A81) : Oui
- ☞ Avoir atteint l'âge de 18 ans : Oui
- ☞ J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (35h minimum) dont hdv (20h minimum) en tant que PIC sur ballon libre.
- ☞ Fournir une attestation du cadre responsable d'un exploitant déclaré qui précise que le pilote a effectué une exploitation commerciale ou j'atteste sur l'honneur avoir opéré dans le transport aérien public : Oui

Si vous ne respectez pas ces conditions, vous n'obtiendrez pas la qualification « Vol commercial » Part-BFCL.

Vol de nuit : Titulaire de la qualification « Ascension vol de nuit » Oui Non

⚠ Si cette qualification n'est pas inscrite sur votre licence, il faudra fournir la copie des pages de votre carnet de vol qui indique que les 2h de vol de nuit avec un instructeur ont été effectuées. La mention « apte au vol de nuit » doit y figurer.

Classes :
 Classe ballon à gaz :

 Être titulaire d'une qualification ballon à gaz sur votre licence BL : Oui Non

 Classe ballon à air chaud :
 Groupe A : (Par défaut) → Si vous détenez cette qualification sur votre licence BL : Oui Non

 Groupe B :

 → J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (100h de vol minimum) en tant que PIC sur ballons.

ET

 → Avoir volé en tant que PIC (ballon groupe B) dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion : Oui → **Date du dernier vol :**

 → **OU** Justifier, dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion d'un contrôle de compétence par un IBL ou un FE(B) sur un ballon du groupe B → Dans ce cas, fournir une copie du compte rendu de test.

 Groupe C :

 → J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (200h de vol minimum) en tant que PIC sur ballons.

ET

 → Avoir volé en qualité de PIC (ballon groupe C) dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion : Oui → **Date du dernier vol :**

 → **OU** Justifier, dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion d'un contrôle de compétence par un IBL ou un FE(B) sur un ballon du groupe C → Dans ce cas, fournir une copie du compte rendu de test.

 Groupe D :

 → J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (300h de vol minimum) en tant que PIC sur ballons.

ET

 → Avoir volé en qualité de PIC (ballon groupe D) dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion : Oui → **Date du dernier vol :**

 → **OU** Justifier, dans les 24 derniers mois précédant la demande de conversion d'un contrôle de compétence par un IBL ou un FE(B) sur un ballon du groupe D → Dans ce cas, fournir une copie du compte rendu de test.

 Classe ballon mixtes :

 Être titulaire d'une qualification ballon à gaz et ballon à air chaud sur votre licence BL : Oui Non

 Classe ballon à air chaud dirigeable :

 J'atteste sur l'honneur avoir effectué du vol sur ballon à air chaud « dirigeable » : Oui Non

Privilèges d'instructions :
 FI(B) :
 BPL : (Par défaut) → Si vous détenez la qualification d'instructeur sur votre licence BL.

 Extension classe/groupe ballon à gaz :

 Titulaire de la mention ballon à gaz : Oui Non

 → J'atteste sur l'honneur avoir au moins h (15h minimum) de vol en tant que PIC sur ballon à gaz.

 Extension classe/groupe ballon à air chaud :

 Titulaire de la mention ballon à air chaud : Oui Non

 → J'atteste sur l'honneur avoir au moins h (15h de vol minimum) de vol sur ballon à air chaud.

 Vol de nuit :

 Titulaire de la qualification nationale ascension de nuit : Oui Non

 → J'atteste sur l'honneur avoir dispensé au moins h (1h minimum) de formation de nuit ;

Dans ce cas, il faut fournir le nom, prénom et numéro de licence de l'élève qui s'est vu former à la qualification vol de nuit :

 Vol captif : → J'atteste sur l'honneur avoir effectué du vol captif : Oui Non

Si vous cochez la case non, le privilège d'instruction au vol captif ne vous sera pas délivré.
 FI(B) « Instructeur d'instructeurs » :

 → J'atteste sur l'honneur avoir au moins h (50h minimum) d'instruction en vol ;

ET

 → Avoir participé à la formation en vol d'un IBL : Oui Non

 → **OU** J'atteste sur l'honneur figurer sur la décision ministérielle en vigueur à la date du 8 avril 2020 fixant la liste des instructeurs et examinateurs d'instructeur de ballon libre : Oui Non

Si vous cochez la case non, le privilège d'instruction aux instructeurs ne vous sera pas délivré.

Privilèges d'examineurs :

FE(B) :

BPL et Extension classe ballon à gaz (resp. Ballon à air chaud) :

→ J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (250h de vol minimum) de vol en ballon.
 → J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv en instruction (50hdv en instruction minimum)

ET

→ Avoir suivi un séminaire examinateur conforme à la Part FCL dans les 24 derniers mois : **Oui** → Fournir l'attestation de formation datée et signée.

→ **OU** j'atteste sur l'honneur avoir conduit un examen pratique en vue de la délivrance d'une licence BL : **Oui** **Non**

Dans ce cas, il faut fournir le nom, prénom et numéro de licence de l'élève qui s'est vu délivrer la licence BL :

⚠ Cette information sera vérifiée dans notre base de données. Si la vérification de l'exactitude de cette information n'est pas concluante, aucun privilège d'examineur ne vous sera délivré.

Extension commerciale : Être détenteur de la qualification « Opérations commerciales » : **Oui** **Non**

FI(B) « Examineurs d'instructeurs » :

→ Être titulaire d'une qualification d'instructeur de pilote de ballon (IBL) : **Oui** **Non**

→ J'atteste sur l'honneur avoir au moins hdv (350h de vol minimum) de vol en ballon.

→ J'atteste sur l'honneur avoir au moins h (5h minimum) dans le cadre d'une formation IBL.

ET

→ Avoir suivi un séminaire examinateur conforme à la Part FCL dans les 24 derniers mois : **Oui** → Fournir l'attestation de formation datée et signée.

→ **OU** figurer sur la décision ministérielle fixant la liste des instructeurs et examinateurs des instructeurs et examinateurs d'instructeurs de ballon libre en vigueur au 8 avril 2020 ;

→ **OU** j'atteste sur l'honneur avoir conduit un examen pratique en vue de la délivrance d'un certificat IBL : **Oui** **Non**

Dans ce cas, il faut fournir le nom, prénom et numéro de licence de l'élève qui s'est vu délivrer la licence BL :

⚠ Cette information sera vérifiée dans notre base de données. Si la vérification de l'exactitude de cette information n'est pas concluante, aucun privilège d'examineur ne vous sera délivré.

3/3. Validation des données renseignées

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions de l'article 441-1 du Code pénal, reproduites ci-dessous, relatives aux faux. De plus en cas de violation de ces dispositions, nonobstant les sanctions pénales susceptibles de m'être infligées, je reconnais avoir été informé(e) que la décision d'acceptation fera l'objet d'une **décision de retrait immédiat.**

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende. »

Fait à		<p align="center">Signature (électronique ou non)</p> <p align="center">Lien tuto « Vidéo » signature électronique : Ici</p>	<p align="center">Fournir la copie de la pièce d'identité (si le formulaire est signé électroniquement)</p>
Le		<p>1/3) Les signatures avec « initiales » ou « Nom/prénom » ne <u>seront pas acceptées.</u></p> <p>2/3) La signature devra être <u>identique</u> à celle sur votre pièce d'identité.</p> <p>3/3) Veuillez prendre connaissance du tuto vidéo pour signer électroniquement.</p>	

Envoi du dossier :

Il faudra envoyer votre demande qui comprend le présent formulaire dûment complété (électroniquement) et signé (électroniquement ou non) au bureau des licences le plus proche de votre domicile : [Ici](#)